

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur Fonds d'actions canadiennes que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Société de placements SEI Canada au 1-800-567-1565; par courriel, au infocanada@seic.com; ou visitez le www.seic.ca.

Bref aperçu

Date de création du fonds:	21 août 1997	Distributions:	Annuellement
Valeur totale (000) au 31 mai 2011:	2 268 866 \$	Placement initial minimum:	1 000 \$
Ratio des frais de gestion (RFG):	0,10 %	Placement additionnel minimum:	500 \$

Gestionnaires de portefeuille: Goodman & Company, High Street Asset Management Inc., Jarislowsky Fraser Ltd., Manulife Asset Management Limited, Montrusco Bolton Investments Inc., PCJ Investment Counsel Ltd., SEI Investments Canada Company, Sionna Investment Managers Inc.

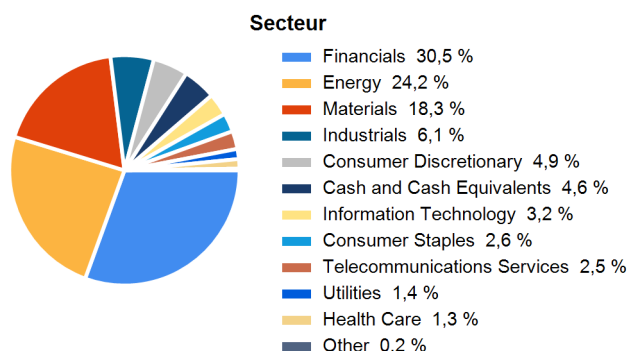
Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit surtout dans des actions de sociétés canadiennes. L'exposition maximale aux marchés étrangers est d'environ 30 %. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai, 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2011)

1. TORONTO-DOMINION BANK
2. BANK OF NOVA SCOTIA
3. ROYAL BANK OF CANADA
4. SUNCOR ENERGY INC.
5. MANULIFE FINANCIAL CORP.
6. ENCAN CORP.
7. GOLDCORP INC.
8. POTASH CORP. OF SASKATCHEWAN INC.
9. BARRICK GOLD CORP.
10. CANADIAN NATURAL RESOURCES LTD.

Combinaison de placements au (31 mai 2011)



Total des placements **232**

Les 10 principales positions représentent 36,36 % de l'OPC.

Quel a été le rendement du fonds?

La présente rubrique présente le rendement du catégorie au cours des 10 dernières année(s), après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du catégorie.

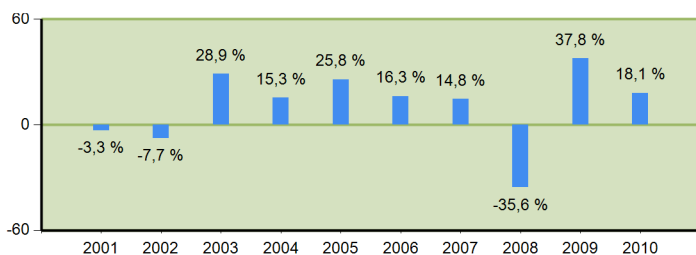
Il est important de noter que le rendement passé du catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans la catégorie au 01/06/2001 a 2 414 \$ au 31/05/2011 ce qui correspond à un rendement annuel composé de 9,21 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement de la catégorie pour les 10 dernière(s) année(s) civile(s). La valeur de la catégorie a diminué dans 3 année(s) sur les 10 année(s) civile(s).



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Société de placements SEI Canada estime que le risque associé au présent fonds est moyen.

Pour une description détaillée des risques associés à ce fonds, consultez le prospectus simplifié.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- recherchent une plus-value du capital à long terme;
- recherchent un placement de base dans les actions canadiennes;
- projettent de conserver leur placement durant une longue période et qui sont prêts à courir un risque moyen, et (ou)
- possèdent d'autres formes de placement, ou envisagent de tels placements, afin de diversifier leur portefeuille.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En règle générale, vous devrez payer un impôt sur le revenu sur le montant que vous investissez dans un Fonds. Le montant à payer dépend de la législation fiscale de votre lieu de résidence et si détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Notez que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions sur celui-ci sont calculées dans votre revenu imposable, que vous les receviez en espèces ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des Catégorie O du fonds. Le fonds n'a pas d'autres catégories de parts. Les frais varient entre les catégories. Informez-vous sur les autres catégories ou séries de titres qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables pour les achats effectués directement par l'entremise du gestionnaire ou de courtiers autorisés.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au décembre 31, 2010, les frais du fonds s'élevaient à 0,26 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en%
de la valeur du fonds)

Le ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion du fonds et les dépenses d'exploitation. SEI Investments Canada Société a renoncé à certaines dépenses du fonds. Si elle n'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.

0,10 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Ce sont les coûts de transaction du fonds.

0,16 %

Frais du fonds

0,26 %

Commission de suivi

Société de placements SEI Canada ne verse aucune commission de suivi aux sociétés de placement pour cette catégorie de parts.

3. Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais lorsque vous vendez ou unités switch du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opération à court terme	Des frais d'opération à court terme d'au plus 2 % du prix de rachat des parts rachetées dans les 90 jours suivant la date de leur achat. Les frais sont payés aux Fonds et non à Société de placements SEI Canada.
Frais de substitution	Aucuns frais de substitution ne sont payables pour les substitutions effectuées directement par l'entremise du gestionnaire ou de courtiers autorisés.
Frais de changement	Aucuns frais de changement ne sont payables pour les changements effectués directement par l'entremise du gestionnaire ou de courtiers autorisés.

Et si je change d'idée?

En vertu du droit des valeurs mobilières dans certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit de:

- résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou

- Annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Pour plus d'informations

Pour plus d'information, veuillez contacter Société de placements SEI Canada ou votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Société de placements SEI
Canada
70,rue York
bureau 1600
Toronto (Ontario) M5J 1S9

téléphone : (416) 777-9700
sans frais : 1-800-567-1565
fax : (416) 777-9093

courriel : infocanada@seic.com
www.seic.ca